ETAT CIVIL

3ème TRIMESTRE 1988

carnet rose

KIRCHER	Brice	13 Juillet 1988
ROLLET	Johan	19 Juillet 1988
EVRARD	Angéline	28 Juillet 1988
ROBALO DE OLIVEIRA	Celia	11 Août 1988
LUCAS	Florine	02 Septembre 1988

Sincères félicitations aux heureux parents et meilleurs voeux de "bonne pousse" aux bébés.
Une prime de naissance est allouée aux nouveau-nés - s'adresser à la Mairie.

carnet blanc

Le 23 Juillet 1988 BLANCKAERT Thierry et GOURDOU Nathalie

A ce nouveau couple, nous renouvelons nos voeux de bonheur.

carnet de deuil

le 10 Août	Mme TOMASCZYK Valérie veuve JAFRA
le 10 Septembre	M. RINNERT Georges

Nous prions les familles de trouver ici l'expression de notre sympathie.

ATELIER DE TOURNAGE
ET SCULPTURE SUR BOIS
JOUETS ET MEUBLES (créations et réparations)

A. Moyaux

4, rue de Nabécor - 54000 NANCY
24, rue du Breuil - 54710 FLÉVILLE

Tél. 83.35.58.27
Dom. Tél. 83.54.93.04

FABRICATION SUR DEMANDE

Ouvert le samedi

RM 005 566 79 54

INFORMATIONS

- Ramassage des objets hétérogènes : 4ème trimestre

  Mercredi 23 Novembre à partir du 4 heures du matin

- Recensement militaire - Année 1988

  Les jeunes gens nés en Juillet-Août-Septembre de l'année 1971 sont priés de se faire recenser en Octobre, en Mairie.

- Don du sang

  La prochaine collecte aura lieu le Vendredi 2 Décembre 1988 au car de transfusion devant la Mairie de 16 h. 30 à 17 h. 30, puis au parking du groupe scolaire de l'Orée du Bois de 18 h. à 19 h. 30

- Calendrier des vacances scolaires année 1988-1989

  Toussaint : du Mardi 25 Octobre 1988 après la classe, au Jeudi 3 Novembre 1988 au matin.

  Noël : du Mardi 20 Décembre 1988 après la classe, au Jeudi 5 Janvier 1989 au matin.

  Hiver : du Jeudi 9 Février 1989 après la classe, au Lundi 20 Février 1989 au matin.

  Printemps : du Samedi 25 Mars 1989 après la classe, au Lundi 11 Avril 1989 au matin.

  Eté : du Vendredi 30 Juin 1989 après la classe, au Lundi 4 Septembre 1989 au matin.

- Assistance Sociale

  Depuis le 5 Septembre dernier, Madame Danièle MELNOTTE :

  - assure la permanence au village, le 1er Mardi de chaque mois, de 15 h. 30 à 16 h. 30 à la Mairie.

  - assure la permanence au Centre-Médico-Social de LUDRES Tél. : 83.54.92.98 tous les jeudis après-midi de 15 h. à 17 h.

- Inscription au Tennis Club de FLEVILLE

  Période du 1er Novembre 1988 au 31 Octobre 1989
  Deux permanences seront tenues au vestiaire de l'aire sportive de 14 h. à 15 h. les samedis.
  22 Octobre 1988 et 5 Novembre 1988
  Le prix de l'inscription sera voisin de 400 Francs pour les adultes et 200 Francs pour les enfants de moins de 18 ans.

- Vente d'assiettes du château et Ste Anne

  Les personnes qui désirent des assiettes en émaux de Longwy peuvent toujours le faire en s'adressant en Mairie, où sont exposés les prototypes.

SEANCE DU 7 JUILLET 1988

ACQUISITION D'UN VEHICULE AU SERVICE TECHNIQUE

- OUVERTURES BUDGETAIRES

Ainsi qu'il en avait été convenu lors du vote du Budget Primitif 1988, le Conseil Municipal décide de prélever une somme sur dépenses imprévues pour financer un véhicule.

Donne son accord pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion de marque Renault pour un montant T.T.C. de 62.858 Francs.

DECISION MODIFICATIVE - OUVERTURES BUDGETAIRES

L'accueil devant être restructuré prochainement, il convient dans un premier temps de procéder à l'achat de deux armoires pour un montant de 10.000 Francs.

Le conseil Municipal décide d'effectuer les ouvertures budgétaires nécessaires par prélèvement sur les dépenses imprévues.

Le reste de la restructuration fera l'objet d'une étude pour le Budget Supplémentaire 1988 (1 chaise dactylo, l'armoire, mobilier pour la salle d'attente.

Monsieur CASSIN ajoute à l'ordre du jour la pose de rideaux à la bibliothèque. Une étude du coût est à effectuer et si le financement peut être réalisé l'acquisition sera immédiate, sinon ce dossier sera retenu au B.S. 88.

LISTE PREPARATOIRE DU JURY CRIMINEL POUR L'ANNEE 1989

Conformément à l'article 261 du Code de Procédure pénale, le Conseil Municipal dresse la liste préparatoire du jury criminel en tirant au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de personnes, triple de celui fixé par arrêté préfectoral du 14 juin 1988, soit neuf personnes.

Sont tirées au sort les personnes suivantes :

- Madame COLOMBO Gisèle
- Madame AUPETIT Roberte
- Mademoiselle BERETTA Sylvie
- Madame MATHIEU Colette
- Monsieur ROY Claude
- Madame JACQUOT Evelyne
- Madame OTHENIN Nicole
- Monsieur DEMOISSON Pierre
- Monsieur JANOT Philippe.

LES ECHOS DES CONSEILS MUNICIPAUX...

SITE DE FROCOURT - CONVENTION D'ETUDE AVEC L'A.U.A.N.

Lecture est faite d'un projet de convention relatif à une mission de coordination des démarches sur le Site de Frocourt à confier à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nancéienne. Après discussion,

Le Conseil Municipal,

affirme sa volonté de voir se réaliser dans les meilleures conditions possibles les travaux nécessaires à la protection et à la mise en valeur de ce site,

approuve le projet de convention à passer entre la Commune et l'A.U.A.N. et la proposition chiffrée qui lui est soumise,

retient la proposition de prise en charge de la Compagnie Financière de Construction Industrielle pour un montant de 4.167 Francs qui fera l'objet d'un titre de recettes,

et décide d'intégrer l'inscription des crédits nécessaires au Budget Supplémentaire 1988, soit 12.500 Francs, frais d'Etudes et de Recherche.

INDEMNITE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Vu les lois des 30 Octobre 1886 et 19 Juillet 1889 faisant obligation aux communes de fournir aux instituteurs un logement convenable ou, à défaut, de leur verser une indemnité représentative.

Vu l'arrêté en date du 23 Juin 1988 de l'Inspection Académique nommant Madame DI LORENZO Yannick à l'Ecole Primaire de l'Orée du Bois en remplacement de Madame VERMION, Madame STEFF Patricia à l'Ecole Primaire Jules Renard sur un poste nouvellement créé et Mademoiselle CAMENT à l'Ecole Maternelle de l'Orée du Bois en remplacement de Mademoiselle SCHAEFFER.

Le Conseil Municipal, considérant que la commune n'a pas de logement à proposer, décide de verser l'indemnité de logement à Madame DI LORENZO, Madame STEFF, et à Mademoiselle CAMENT à compter du 1er Septembre 1988.

RETABLISSEMENTS DE COMMUNICATIONS CONSECUTIFS AUX TRAVAUX DE DOUBLEMENT DE l'AUTOROUTE A 33

Par lettre du 1er Juillet 1988, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement nous a communiqué un projet de convention.

Cette convention qui est soumise à l'approbation du Conseil a pour objet de définir les conditions techniques, financières et administratives, notamment en ce qui concerne l'entretien ultérieur, dans lesquelles les communications interrompues par la réalisation du doublement de l'Autoroute A 33 seront rétablies et les désenclavements effectués.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces annexées à la présente délibération autorise Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur le 1er Adjoint à signer ladite convention.

QUESTIONS DIVERSES

COUVERTURE D'UNE AIRE DE JEUX ET TENNIS

L'évolution du dossier conduit le Conseil Municipal à différer le projet au titre de l'année 1988 (voir article spécifique p. 26).

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION D'UN ENFANT DONT LES PARENTS RESIDENT A :

VILLE-EN-VERMOIS
LUPCOURT
AZELOT

Le Conseil Municipal adopte le principe d'une répartition intercommunale des charges des écoles telle qu'elle est définie par l'article 23 de la loi du 22 Juillet 1983.

Pour l'année scolaire 1988-89, la commune de résidence est tenue de participer à raison de 20 % de la contribution qui peut être exigée.

SEANCE DU 25 AOUT 1988

Dans sa séance du 7 juillet dernier, le Conseil Municipal avait demandé que soient chiffrées les dépenses prévisibles pour le jumelage FLEVILLE - ARMSHEM, en vue de la signature de la Charte entre les deux communes, les 24 et 25 septembre 1988.

Présentation du programme des festivités élaboré par le Comité de jumelage.

SAMEDI 24 SEPTEMBRE :

16 h. 30 arrivée de nos hôtes, accueil dans les familles.
Repas du soir pris dans les familles d'accueil.
De 21 h. 30 à 2 heures du matin, soirée dansante sous chapiteau au complexe sportif, ouvert à tous les Flévillois.

DIMANCHE 25 SEPTEMBRE :

A partir de 10 h. 30, Cérémonies Officielles, suivies d'un lâcher de ballons et d'un vin d'honneur offert à toutes les personnes présentes.

13 h. repas offert à nos hôtes Allemands, accompagnés de leur famille d'Accueil.

L'après-midi Spectacle de danse donné par l'école de danse del'Association Familiale, puis récital de chants choral donné par la Manonchante.

19 h. Conclusion - départ de nos hôtes.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme nécessaire soit 45.000 Francs.

LES ECHOS DES CONSEILS MUNICIPAUX...

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 1988

COMPTE ADMINISTRATIF 1987

Globalement, le Compte Administratif fait apparaître un excédent réel de 235.000 F. Ce chiffre est plus faible que celui des années précédentes par suite de l'orientation prise l'an dernier en faveur des investissements scolaires importants.

Monsieur Lesourd tient à préciser que le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement s'élève à 96,5 % ce qui est le signe d'une bonne maîtrise de l'aspect financier.

Après examen détaillé, sur proposition de la Comission des Finances,
le Compte Administratif dressé par le Maire est accepté par le Conseil,

Les résultats définitifs sont arrêtés comme suit :

BALANCE GENERALE

Libellés	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Section de fonctionnement :			
. Dépenses	5.118.414,85	2.729.118,18	/
. Recettes	5.118.414,85	5.157.116,72	/
. Déficit	/	/	/
. Excédent	/	2.427.998,54	/
Section d'investissement :			
. Dépenses	4.817.460,74	2.572.960,43	2.209.959,95
. Recettes	4.817.460,74	1.516.597,93	1.073.435,65
. Déficit	/	1.056.362,50	1.136.524,30
. Excédent	/	/	/
Résultat global :			
. Déficit	/	/	1.136.524,30
. Excédent	/	1.371.636,04	/

Désignation de nouveaux membres au sein de la Commission Scolaire :

Suite à la démission de Madame Kokot, la Commission Scolaire est réorganisée de la façon suivante :

. **Monsieur GIRARD**, Responsable
. Madame DERRIERE
. Monsieur TALLEMENT
. Monsieur LESOURD
. Monsieur CASSIN